

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 18 (1926)
Heft: 12

Artikel: Pour une enquête économique suisse
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383623>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

	Gains journaliers (en francs)				
	1913	1921	1922	1923	1924
Industrie des produits alimentaires et des tabacs	5.30	11.13	11.41	11.44	12.24
Entrepôts et maisons de commerce	5.28	12.28	11.87	11.58	11.06
Extraction des minéraux et travail de la pierre	5.09	11.04	9.73	9.58	9.89
Exploitation des forêts	4.57	9.62	8.85	8.82	8.72

Il existe des différences énormes entre les salaires des ouvriers qualifiés des différentes industries. Les ouvriers occupés à la fourniture de gaz et d'eau, qui avaient les salaires les plus hauts durant l'après-guerre, gagnaient en 1924 environ $\frac{3}{4}$ de plus que les ouvriers ayant le plus bas gain journalier (voiturage). Pour les ouvriers non qualifiés, les différences de salaires sont beaucoup moindres.

L'Office du travail a également calculé l'index des salaires nominaux pour les différentes branches d'industries (en divisant les nombres-indices des salaires nominaux par ceux du coût de la vie) ainsi que l'index des salaires réels. Nous donnons ici encore connaissance de ces derniers pour les groupes d'ouvriers, qualifiés et non qualifiés, et cela pour les années 1918 à 1924.

Ouvriers qualifiés et mi-qualifiés.

	Indice des salaires réels (gains journaliers) si le salaire réel 1913=100						
	1918	1919	1920	1921	1922	1923	1924
Industrie des métaux et machines	81	83	91	103	121	115	112
Industrie du bâtiment	82	88	98	111	125	120	126
Industrie du bois	79	81	89	102	115	110	121
Industrie horlogère	70	74	88	105	117	105	107
Industrie des produits alimentaires et des tabacs	73	83	96	117	142	143	132
Voiturage	76	86	97	112	132	126	120
Production et distribution de courant électrique	79	84	97	117	141	140	131
Fourniture de gaz et d'eau	72	83	102	123	151	148	144

Ouvriers non qualifiés.

Industrie des machines et métaux	83	86	98	111	124	113	117
Industrie du bâtiment	85	96	110	114	126	121	127
Industrie du bois	83	88	101	111	120	116	120
Industrie de la pierre et de la terre	84	91	105	117	125	118	122
Industrie chimique	83	91	105	120	127	125	128
Industrie des produits alimentaires et des tabacs	67	75	89	105	131	132	125
Entrepôts et maisons de commerce	75	86	100	117	137	134	124
Extraction des minéraux et travail de la pierre	83	89	99	109	116	115	115
Exploitation des forêts	87	94	104	106	118	118	113

Dans les années 1918 et 1919 il y avait encore lieu de signaler, comparativement à la période d'avant-guerre, une forte diminution du salaire réel, partiellement d'un quart et même davantage (industrie horlogère). Depuis 1921, le salaire réel de 1913 est surpassé dans toutes les industries, le plus fortement dans la fourniture de gaz et d'eau, dans la production et distribution de courant électrique et dans l'industrie des produits alimentaires et des tabacs; les ouvriers de l'industrie horlogère, par contre, n'ont pu améliorer leur situation, en comparaison de l'avant-guerre, que dans une faible mesure.

*

Il serait précieux de vérifier l'exactitude de cette statistique de l'Office du travail sur les salaires des ouvriers victimes d'accidents par une enquête sur les salaires de tous les ouvriers occupés dans une branche d'industrie déterminée. Comme certains syndicats procèdent de temps en temps parmi leurs membres à des enquêtes assez étendues sur les salaires, semblable comparaison avec les salaires moyens des ouvriers victimes d'accidents devrait être possible.

Un gros désavantage de la statistique des salaires de l'Office du travail réside dans le fait, qu'elle n'est pas du tout actuelle. Les résultats ne sont jamais connus qu'une année et demie au plus tôt après les enquêtes. A ce moment, des changements considérables se sont produits depuis longtemps dans le taux des salaires réels ainsi que dans le coût de la vie.

Pour ce motif ainsi qu'en raison des explications en tête de cet article, la nécessité s'impose le plus en plus de procéder périodiquement à une enquête générale sur les salaires, laquelle devrait être mis au point et publiée le plus tôt possible, à l'instar de ce qui se fait dans de nombreux pays. Un bureau officiel, l'Office fédéral du travail, devrait exécuter la statistique en collaboration avec les organisations ouvrières et patronales, qui auraient à s'entendre sur la méthode d'enquête, comme cela fut le cas lors de l'établissement de l'index du coût de la vie. Pour autant que je le sache, cette question fut également soulevée dans la commission de statistique sociale. Mal il paraît qu'une opposition s'est fait jour contre une statistique officielle des salaires. Si cette opposition ne peut pas être vaincue, les fédérations syndicales doivent se demander si elles ne veulent pas procéder elles-mêmes à l'exécution d'une statistique des salaires sur une base commune, étant donné l'extrême importante qu'il y a à posséder une meilleure documentation statistique sur les salaires que ce ne fut le cas jusqu'à présent; cela est si évident qu'il est superflu d'insister davantage.

Max Weber.



Pour une enquête économique suisse

Le comité de l'Union syndicale suisse a décidé dans sa dernière séance d'envoyer au Conseil fédéral la requête suivante:

Berne, le 15 novembre 1926.

Au Conseil fédéral, Berne.

La situation économique présente de la Suisse donne lieu à de sérieuses craintes. La crise intense dont le début date de 1921, a été suivie d'une dépression qui oppresse notre peuple depuis cinq ans. Sans doute, qu'en regard du point culminant de la crise, une certaine reprise des affaires est évidente, du moins dans quelques branches de notre économie nationale. Par contre, dans certaines branches de l'industrie et précisément parmi les plus importantes, on ne peut parler d'une amélioration persistante. La reprise des affaires qui, en 1924, donna tant d'espoirs, ne fait malheureusement pas de progrès; au contraire, depuis un an à peu près, elle s'est de nouveau considérablement aggravée. Depuis tout récemment, l'agriculture est à son tour menacée d'une crise qui se fera bientôt sentir dans l'industrie travaillant pour le marché intérieur et qui fut, ces derniers temps, assez prospère.

L'aggravation de la crise s'exprime visiblement par les résultats de la statistique économique. Nous vous rendons attentif au fait que le nombre des chômeurs annoncés auprès des offices de travail depuis juillet 1924, c'est-à-dire depuis que l'on utilise ces données comme statistique sur le chômage, n'a jamais été

aussi élevé que cette année, alors que d'autre part, le nombre des offres de places est inférieur ces douze derniers mois à celui des deux années précédentes. Le degré d'occupation a constamment diminué ces derniers temps, selon la constatation de l'Office fédéral du travail. Le tableau est tout aussi défavorable pour la statistique du commerce, car pour les neuf premiers mois de cette année, l'exportation s'est amoindrie de 235 millions en comparaison de 1924, ce qui n'est dû que pour une faible part à une baisse des prix.

Ces chiffres ne peuvent marquer que la tendance du développement économique. Ils ne sont pas des critères suffisants pour juger de la situation économique. Il faut avant tout tenir compte que les larges sphères de la population qui ont encore de l'occupation, obtiennent un si bas salaire ensuite de la dépression économique qu'il suffit à peine à se procurer le strict nécessaire. La capacité d'achat des grandes masses populaires est donc très affaiblie, ce qui a des conséquences néfastes pour le marché intérieur et marque l'un des facteurs essentiels de la crise de mévente dont souffre actuellement l'agriculture.

La situation économique si sérieuse de la Suisse est en grande partie due aux circonstances économiques et politiques de l'étranger sur lesquelles nous ne pouvons exercer aucune influence. Nous pensons, par exemple, à la catastrophe des changes affaiblissant la capacité d'achat de peuples entiers, aux tarifs douaniers entravant ou empêchant même l'importation de produits suisses, aux bouleversements dans l'économie mondiale par l'industrialisation de territoires autrefois agricoles, à l'emploi d'autres sources d'énergies, etc.

Il serait cependant funeste de croire que devant ces faits, nous devions, en Suisse, rester complètement passifs. Certes, nous ne pouvons pas nous opposer au développement économique mondial. Mais nous pouvons et devons nous y adapter. Cette adaptation a été laissée presque exclusivement à l'initiative privée, et celle-ci a, pour des raisons compréhensibles, fait complètement défaut. La conformation de l'économie nationale aux conditions modifiées de l'économie mondiale se fait aujourd'hui au prix de graves perturbations de notre structure économique ayant pour conséquences des dommages matériels et moraux incommensurables. Le plus triste exemple en est l'anéantissement de l'industrie de la broderie, qui a jeté sur le pavé des milliers d'ouvriers et d'ouvrières. Abandonnés presque entièrement à eux-mêmes, ils sont obligés d'apprendre une autre profession ou d'émigrer, pour autant que cela est possible, ou d'accepter des travaux d'occasion aux plus tristes conditions et de se contenter des secours qui leurs sont alloués. Les plus frappés sont surtout les vieux ouvriers, car, quoique encore en possession de leur entière capacité de travail, ils ne parviennent plus à se faire engager dans aucune entreprise d'une manière durable. Malheureusement, d'autres branches d'industries sont aussi menacées d'une lente ruine égale à celle qui a déjà partiellement anéanti la broderie.

Nous estimons qu'il est impossible de considérer ces faits sans réagir. L'Etat a, selon nous, le devoir de faire tout ce qui est en son pouvoir pour faciliter aux intéressés cette réadaptation devenue nécessaire de notre économie nationale aux transformations survenues dans l'économie mondiale, afin d'en diminuer les souffrances aux intéressés dans la mesure du possible. Nous savons que certains cantons ou communes particulièrement atteints ont déjà pris des mesures à cet égard. Mais leur rayon d'activité et leurs forces sont trop restreints pour être bien efficaces. De telles tâches ne peuvent être exécutées avec succès dans notre pays que par la Confédération. Elles relèvent d'ailleurs en-

tièrement de la compétence de celle-ci, puisque c'est elle qui dirige la politique économique du pays.

Nous avons, il est vrai, conscience qu'il ne s'agit pas de simples interventions. Elles sont au contraire des plus délicates, mais leur solution est d'une portée si grande que malgré toutes leurs difficultés, il est absolument nécessaire de les aborder. Car d'elles en dépend le bien-être d'importantes parties de notre population, voire même de la population toute entière.

Pour savoir par quelles mesures l'adaptation de notre économie nationale aux conditions économiques actuelles pourrait en être facilitée, il serait nécessaire de connaître un peu mieux celles-ci. Nous croyons que dans notre pays, les conditions économiques devraient être observées avec plus de soin que ce n'est le cas aujourd'hui, et l'on y parviendrait, selon nous, en développant la division statistique de l'Office fédéral du travail en corrélation avec sa commission de statistique sociale, ou par la création d'un office spécial de statistique économique et avant tout de conjoncture économique. Nous vous rappelons à ce propos notre lettre du 16 juillet 1926, dans laquelle nous insistons sur la nécessité d'une statistique meilleure sur la production.

Pourtant, une simple amélioration de la statistique économique suisse, si souhaitable et si urgente qu'elle soit, ne suffit pas pour atteindre notre but. Il faut de plus examiner à fond les bases de notre économie et les conditions d'existence des diverses parties de notre économie nationale. Nous sommes d'avis que cela se réaliserait le mieux au moyen d'une commission composée de représentants de nos principales organisations économiques et d'intéressés à la question et en faisant en outre appel à des experts de la pratique comme de la théorie. En d'autres termes: procéder officiellement en Suisse à une enquête économique en ayant recours à toutes les sphères intéressées et qui serait à la base de toute notre politique économique.

Malheureusement, dans des milieux étendus de notre pays, l'on pense que l'Etat ne doit intervenir dans la vie économique que s'il y est convié par un groupement intéressé. Nous faisons remarquer à ce propos que c'est précisément en des pays économiquement les plus développées que cette pensée a été abandonnée. Aux Etats-Unis même, dont le développement économique a pris un tel essor durant la guerre, l'on voit l'Etat intervenir pour en promouvoir l'économie. Il suffit de rappeler la création faite en collaboration avec l'Université Harvard d'un institut de recherches économiques qui publie depuis quelques années un service économique, puis, le service pour le commerce extérieur du Département du commerce qui, sous la direction de M. Hoovers, poursuit une politique d'expansion méthodique dans le monde entier; ou encore à la tentative de M. Hoovers d'endiguer les fluctuations de la conjoncture économique par des publications de grande envergure. En Angleterre il est d'usage depuis longtemps de remettre à des commissions d'enquête décidées par le parlement l'étude approfondie d'importants problèmes économiques. Le dernier exemple de ce genre est l'enquête sur les mines, dont le résultat eût permis de contribuer à éviter les pertes immenses de la grande lutte économique, si le gouvernement en avait fait la base de sa politique. Depuis tout récemment, l'Allemagne fait de grands efforts pour reconquérir ses anciennes positions sur le marché mondial. Là encore, l'on ne laisse pas agir non plus la seule initiative privée, mais c'est sous la direction de l'Etat que se concentrent toutes les forces en vue de reconstruire et d'étendre systématiquement l'économie nationale. Il existe depuis un an à Berlin un institut de recherches économiques: une réunion de représentants de cercles économiques, de l'Etat et de la science chargés d'observer les phénomènes économiques, d'en tirer les déductions et les di-

rectives qui s'imposent en vue d'intervenir dans la vie économique. Particulièrement intéressante est également la grande enquête économique actuellement en cours sur « les conditions de la production et de la vente dans l'économie allemande » et qui doit fournir une documentation capable de développer activement l'économie allemande.

La Suisse est un petit pays. Mais, elle doit d'autant plus suivre avec attention les mesures prises par d'autres Etats pour améliorer leur économie et de faire tout son possible pour maintenir à l'économie suisse la place qu'elle s'est acquise sur le marché mondial. Ce souci ne peut être laissé, comme nous l'avons déjà dit, à l'initiative privée, car il se pourrait que celle-ci n'ait aucun intérêt à promouvoir la force productive de la Suisse. Il lui est parfois plus avantageux de transférer son entreprise en un endroit offrant des conditions plus favorables; l'émigration incessante de l'industrie suisse le prouve. Seul l'Etat est en mesure d'envisager ce qui peut être fait pour maintenir et développer notre économie et seul aussi il pourra exécuter ce qui s'imposera dans cette voie. Il ne peut évidemment s'agir d'une simple imitation de dispositions prises à l'étranger, mais les mesures à prendre en Suisse doivent être adéquates aux besoins spéciaux de notre économie. Mais nous avons la ferme conviction que les autorités de notre pays ne peuvent rester inactives devant la nouvelle orientation de l'économie mondiale, mais qu'elles doivent faire appel à toutes les forces disponibles dans ce domaine pour étudier à fond la nouvelle situation et les conséquences qui en découlent pour l'économie suisse. Nous croyons aussi qu'il sera possible, malgré les divergences d'opinion de nos divers milieux, de faire en commun des constatations relatives à notre économie publique, qui seront de nature à servir de direction à l'Etat et aux groupes intéressés dans la politique économique de l'avenir.

Partant de ces considérations, nous vous prions d'examiner:

1. Ce qui peut être fait pour améliorer notre statistique économique et notamment notre statistique sur la marche des affaires en vue de la rendre utile à toute l'économie.
2. Si vous n'estimez pas qu'il serait utile d'instituer dans notre pays, avec la collaboration de représentants de l'Etat, de la science et de groupements intéressés, une enquête sur les bases, les conditions d'existence et les possibilités de développement de l'économie suisse, telles qu'elles ressortent de la situation économique et politique actuelle à l'étranger et en Suisse.

Nous renonçons à donner pour le moment des propositions détaillées. Nous nous permettons d'ajouter que de telles enquêtes économiques devraient s'étendre naturellement en premier lieu aux industries d'exportation menacées, mais également aux autres branches de l'industrie, ainsi qu'à l'agriculture et au commerce. Il serait, par exemple, d'un grand intérêt d'examiner à fond le problème des majorations dans le commerce ainsi que toute l'organisation du commerce interne, il en a d'ailleurs été question à plus d'une reprise dans les milieux officiels. Une telle commission d'enquête pourrait aussi avoir pour tâche de rechercher si les reproches du commerce privé concernant les impôts d'Etat et de commune sont fondés. Toutes ces questions sont d'une si grande portée que les dépenses qui résulteraient de ces enquêtes seraient compensées et au delà par les grands avantages qui en découleraient.

Nous espérons que vous voudrez bien soumettre les questions soulevées dans la présente requête à un sérieux examen. Nous serions particulièrement heureux de voir ces problèmes soumis à la discussion d'une con-

férence de représentants des principaux milieux économiques.

Nous restons évidemment à votre entière disposition pour vous donner des renseignements plus détaillés sur les propositions que nous avons l'honneur de vous soumettre.

Avec haute considération.

Pour l'Union syndicale suisse,

Le président:

Le secrétaire:



Avis aux lecteurs

Dès le 1^{er} janvier 1927, la *Revue syndicale* paraîtra en un format plus réduit et sous forme de brochure avec couverture. Le montant de l'abonnement est également modifié. Les membres d'une organisation syndicale bénéficieront **d'un abonnement de faveur** à fr. 3 par an (port compris). *Pour les non-syndiqués il sera dorénavant de fr. 6.—*

Cet abonnement doit permettre de répandre davantage notre périodique dans les milieux ouvriers et contribuer à leur éducation syndicale et économique. Nous invitons nos lecteurs et tout particulièrement les militants de nos syndicats à nous aider à faire connaître la « *Revue syndicale* » en nous communicant des adresses de personnes à qui nous pourrions faire parvenir des numéros à l'essai.

La rédaction de la « *Revue syndicale* ».



Dans les fédérations suisses

Ouvriers à domicile. L'assemblée ordinaire des délégués de la Fédération des ouvriers à domicile eut lieu le 7 novembre, au bâtiment de la société, à St-Gall. Sa fréquentation fut bonne.

Le rapport et les comptes des exercices 1924 et 1925 furent adoptés à l'unanimité. Le secrétaire Keller rapporta ensuite sur les efforts de l'Union syndicale suisse pour la centralisation des caisses de chômage syndicales. L'idée fut en général accueillie favorablement, et une proposition Tobler, recommandant aux organisations affiliées à la Fédération des ouvriers à domicile d'examiner soigneusement la question, fut acceptée.

L'assemblée des délégués s'occupa ensuite de la prévoyance concernant les membres âgés, invalides et nécessiteux. Il fut rendu attentif à différentes institutions existantes et donné connaissance des expériences faites par celles-ci. L'urgente nécessité de créer une assurance-vieillesse et survivants ressortit avec une clarté effrayante des cas cités par les délégués.

Cheminots. La jolie petite ville tessinoise devenue célèbre par la conférence internationale de la paix qui y siégea il y a juste une année et dont le ministre Briand disait qu'elle était trop belle pour y travailler, cachait cependant des souffrances qui viennent de se révéler brusquement à l'attention publique sous forme d'une grève des cheminots. Dans cette nature féérique les employés des chemins de fer régionaux devaient vivre avec des salaires de 150 à 200 fr. et pourtant l'on sait ce que la vie est chère dans les stations d'étrangers. Depuis bientôt deux ans ce personnel était leurré de promesses jamais tenues. Quand soudain la grève éclata. Elle fut rapide et complète, car le personnel était syndiqué depuis le premier employé supérieur jusqu'au dernier, dans la Fédération suisse des cheminots. Comme la grève était dirigée contre la com-